



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des actionnaires d'Exploration MPV inc. (la « **société** ») se tiendra au 800 Victoria Square, bureau 3700, Montréal, Québec, H4Z 1E9, le 30 septembre 2019 à 11h00 (heure de Montréal), aux fins suivantes :

1. présenter aux actionnaires les états financiers de la société pour l'exercice financier clos le 31 mars 2019 et le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la société;
3. nommer les auditeurs de la société et autoriser le conseil d'administration à fixer la rémunération des auditeurs;
4. traiter de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Montréal, le 29 août 2019

Par ordre du conseil d'administration

(s) Jean-François Perras

Jean-François Perras,
Président et chef de la direction

Seules les personnes inscrites à titre d'actionnaire aux registres de la société à la fermeture des bureaux le 26 août 2019 (la « **date de clôture des registres** ») sont autorisées à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, à agir à l'assemblée et à y exprimer leurs droits de vote. Aucune personne devenue actionnaire après la date de clôture des registres ne sera habilitée à voter ou à agir à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée en personne, veuillez remplir et signer le formulaire de procuration ci joint et le faire parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. : (i) par la poste ou en mains propres à l'attention du Service des procurations, 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, ou (ii) par télécopieur aux numéros 416 263 9524 ou 1 866 249 7775. Un actionnaire peut également voter en utilisant Internet à www.voteendirect.com ou par téléphone au numéro 1-866-732-8683. Le formulaire de procuration n'est valide et ne peut servir à l'assemblée que s'il est reçu au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 26 septembre 2019 ou déposé auprès du secrétaire de la Société avant le début de l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.